



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2025

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de la convocation : 11/02/2025

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, NERET Florence, Serge RECOLET, FERREUX Morgane, Gabriel POULET, Didier ROUMEAS.

Absente excusée : DUBREZ-FORGNONE Jocelyne

Secrétaire de séance : Eric MATHIEU

Ouverture de la séance à 20 heures 00.

1. Ordre du jour :

- Approbation du PV du 21 Janvier 2025
- Impayés
- Site d'escalade : intervention de Mr Mittler
- Aménagement du village
- Aménagement de la Plage
- Lotissement route de Chalain
- ONF : programmation de travaux et devis sécurisation des routes
- Logements communaux
- Chemins communaux
- Mobilité douce
- Association des communes forestières
- Demande de la Parquèterie
- Questions diverses.

Le PV du 18 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le montant des impayés à plus de trente jours s'élève à 4 848.11€.

1. Site d'Escalades, intervention de Mr Mittler

Madame le Maire accueille Monsieur Mittler Christophe, représentant du comité territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

Le site d'escalade de Chambly, très réputé, était exploité via une convention avec la FFME qu'elle a dénoncée en 2022.

La nouvelle convention présentée par la fédération engageait financièrement la commune.

Terre d'Emeraude Communauté ne souhaite pas reprendre l'entretien des sites d'escalades de son territoire. Le conseil départemental propose une aide à la commune de 50% si le site est intégré au Plan Départemental de Espaces Sites et Itinéraires de sports et nature.

Le conseil municipal est prêt à étudier toute convention dégageant la responsabilité de la commune sans contrepartie financière.

2. Aménagement du village

Suite à la réunion publique, le SIDEC a revu son projet concernant le hameau de Collondon et les feux de Doucier. Madame le Maire présente les nouveaux plans et le coût estimatif de ces travaux : 164 614.50€HT.

Le conseil municipal valide les plans et le plan de financement présenté pour la phase 1 de l'aménagement du village.

3. Aménagement de la plage

Les travaux de maçonnerie et de toiture sont terminés. Une première réunion a eu lieu pour le fonctionnement de la barrière automatique ; des points restent à éclaircir.

Madame Néret présente un avant-projet de la signalétique, certains points sont à revoir avec l'entreprise.

4. Lotissement Route de Chalain

Les travaux se réalisent dans de bonnes conditions. Le conseil municipal prend connaissance de 2 candidatures d'achat de parcelle. Elles seront étudiées plus tard.

5. ONF : programme de travaux 2025 et devis de sécurisation des routes

a) Programme de travaux

Le conseil municipal prend connaissance du programme de travaux, celui-ci sera soumis au vote du conseil dès réception du devis.

b) Travaux de sécurisation des routes.

La forêt communale jouxte des routes et il convient de les sécuriser en abattant les arbres secs qui risquent de tomber.

Le garde ONF a fait un état des lieux et a adressé un devis de l'entreprise Tella de Gigny d'un montant de 29 055€HT ; les secteurs concernés sont Chambly, Chalain, Collondon, route de Monant et secteur accrobranche. Le devis est accepté à l'unanimité.

c) Cession de la parcelle D698

L'Office National des Forêts du Jura par courrier a informé la commune que la parcelle D 698 n'a jamais appartenu à la commune de Doucier et a toujours fait partie intégrante de la forêt communale de Charcier comme l'indique d'ailleurs le Procès-verbal de délimitation de la forêt communale Charcier datant de 1841.

L'ONF a sollicité des rectifications auprès des services du cadastre lors des dernières révisions d'aménagement de la forêt communale de Charcier ; il s'avère impossible de résoudre simplement cette erreur ancienne d'attribution du bon propriétaire.

La seule solution possible est la cession de cette parcelle par la commune de Doucier à la commune de Charcier par un acte notarié ou administratif.

Le conseil municipal décide par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention, de céder à l'euro symbolique la parcelle D698 à la commune de Charcier qui assumera seule les frais notariés

d) Affouage

Suite aux dégâts causés par l'exploitation des bois vers l'affouage 2025, il est décidé que les affouagistes qui n'ont pas commencé à exploiter leur lot, et qui rencontreraient des difficultés, se verront attribuer un autre lot d'affouage sur Collondon.

6. Logements communaux

Le logement du 50 impasse de la Delaise est en travaux avant la remise en location. Le loyer est fixé à 680€. Un autre logement se libèrera au mois d'avril et fera l'objet d'une rénovation.

7. Chemins communaux

Le conseil municipal demande à Madame le Maire de prendre un arrêté concernant l'élagages des arbres et haies en bordure de voies communales. Tous les propriétaires riverains des voies communales se doivent d'entretenir leurs arbres et leurs haies afin de garantir la sécurité de la circulation sur ces voies.

8. Mobilité douce

Le projet de la passerelle est en bonne voie, un dossier de subvention est en cours d'instruction au Leader.

Une rencontre a eu lieu ce jour avec Mr Regnaud concernant un projet de tracé entre la supérette et la plage de Doucier. Le tracé de cette mobilité douce n'est pas encore défini, toutes les options sont encore à l'étude même celles le long de la RD. L'option de passer par les terrains privés avec échange de parcelle semble compliquée pour la sortie impasse des écureuils. Une étude doit-être portée avec le département le long de la RD, la commune n'étant pas propriétaire des terrains.

9. Association des communes forestières

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à l'association des communes forestières.

10. Demande de la Parquèterie

Madame le Maire présente le projet de porte ouverte de la Parquèterie qui aura lieu les 08,09,10 et 11 mai 2025. Le conseil municipal salue une telle initiative, cependant la commune n'accordera pas de subvention puisqu'il s'agit d'un événement professionnel et non associatif. Le conseil municipal encourage le gérant à se rapprocher des associations de la commune et qui pourraient apporter une aide matérielle (barrières...)

11. Questions diverses

a) Commande de Ganivelles et de piquets : le conseil municipal entérine la commande de ganivelles et de piquets, ce matériel sera installé à la plage en protection des jeunes haies et en dessous de la bibliothèque.

b) La course cycliste de la vache qui rit aura lieu le 24 et 25 mai, l'ASCD prévoit la mobilisation de bénévoles et demande l'autorisation d'installer le ravitaillement au petit creux.

c) Le triathlon de Chalain aura lieu le 07 et le 08 juin 2025.

d) Le 08 mai une animation sera organisée à la bibliothèque pour la commémoration des 80 ans de l'armistice.

e) L'inauguration de la plage de Doucier est prévue le 14 juin 2025 à 11h00.

f) Une réunion de la commission communication se tiendra prochainement

g) La journée citoyenne « nettoyage de printemps » qui attire de moins en moins de monde, sera remplacée par des chantiers participatifs : nettoyage de la fontaine de Collondon et du bassin de Doucier.

h) Travaux à réaliser avant l'été : installation des tables de pique-nique au bord du hérisson et au parc Epic, réfection et préparation des parterres de fleurs, réinstallation des bacs de fleurs devant la bibliothèque, mise à jour de la signalétique rue du creux de la reine, rue du moulin, à Collondon et à Chambly pour le parking

i) Travaux à réaliser à la plage avant ouverture : retirer et ranger les poubelles, repeindre la façade des anciens sanitaires, matérialiser et organiser la zone des poubelles, revoir avec l'entreprise FCE pour les tables de pique-niques

Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 mars 2025
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire :
Eric MATHIEU



Le Maire
Nathalie ROUX